



#### 4.2 Objectifs du projet

- Production de bois d'œuvre de Peuplier de qualité
- Remise en production de ces prairies devenues impropres au pâturage et au fauchage en raison de leur envahissement par le jonc
- Maintien de ces terrains en bon état d'entretien, par une culture valorisable, à faible impact environnemental et facilement réversible
- La plantation de Peupliers permet de garder une parcelle accessible, aérée, avec un couvert limité (sol entretenu, élagage...)
- Possibilité, après quelques années, de laisser pâturer du bétail sous les peupliers.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Préparation du sol par travail localisé à l'emplacement de chaque futur plant (évite un travail en plein), en fin d'été (sol sec : plus efficace et évite de créer des omières) . Environ 1/2 j / ha.
- Plantation entre décembre et mars, incluant éventuellement pose de filets de protection contre les animaux (à retirer après 3 ou 4 ans). Environ 1/2 j / ha.
- Nb. la plantation de peupliers se fait à seulement 200 peupliers / h : densité faible, et définitive. Il n'y a donc pas de coupe d'éclaircie durant la croissance des arbres.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Après la plantation :
- Entretien du sol par travail superficiel des interlignes (chaque année au printemps, sur sol ressuyé pour ne pas créer d'omières)
- Entre la 2ème et la 8ème année (selon croissance des arbres), tailles de formation et élagages progressifs jusqu'à une hauteur conseillée de +/- 7m (1ère opération, à pied depuis le sol, en hiver ou été ; dernières opérations éventuellement avec nacelle, en été. Environ 1/2 journée / ha).
- Coupe des peupliers envisagée selon croissance, entre 16 et 20 ans.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Néant.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Boisement d'un seul tenant	Environ 4,9 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune : Saint-Loubès (33440)  
Lieu-dit : Les Mottes

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00°24'05" W Lat. 44°56'12" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

[Empty text area for project description]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF - type 2 : Palus de St Loubès et d'Izon
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi Approuvé. Pas de contre-indication à la plantation. Les feuilleraies constituent d'excellents champs d'expansion des crues : faible densité, et entretien (aérien en hiver), etc. elles filtrent le courant et les eaux, atténuant les conséquences des inondations sur les zones situées en aval. Ce rôle est reconnu dans certains PPRi (ex. Gironne).
Dans un site ou sur un terrain protégé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destinés à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet inclus dans le site Natura 2000 : FR7200682 - Palus de St-Loubès et d'Izon.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification du réseau de drainage existant (entretien éventuel). (Une peupleraie aurait une consommation d'eau moyenne équivalente à celle d'une prairie ; pas de modification prévue sur le régime des eaux, de surface ou souterraines).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(voir annexe 5). Les informations tirées du DOCOB indiquent que sur l'emprise du projet, le milieu naturel identifié est "pâturage mésophile". Aucun Habitat d'Intérêt Communautaire n'a été identifié sur cette emprise, elle n'est notée comme habitat préférentiel d'aucune espèce prise en compte dans ce DOCOB. Le bois contigu, au Sud-Ouest, est identifié comme "forêt alluviale à aulnes et frênes". Habitat préférentiel de certaines espèces, il est hors de l'emprise du projet ; il sera conservé et le boisement n'aura pas d'incidence sur lui.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'un boisement de terre jusqu'ici agricole (prairie). Toutefois le pâturage sous des peupliers (après quelques années) n'est pas exclu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'inondation : hormis la première année, les peupliers sont peu sensibles aux inondations. En revanche les peupleraies sont considérées comme d'utiles champs d'expansion des crues : faible densité de plantation, troncs élagués, sol entretenu (mais enherbé en hiver) ... elles filtrent le courant et les eaux des crues, protégeant les zones en aval. Ce rôle est reconnu dans certains PPRI (ex: Garonne).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les Peupliers sont soumis à de nombreux risques sanitaires (dégâts d'animaux, vent, certains insectes ou maladies ravageurs des feuilles ou des troncs...), que l'on ne peut que prévenir par le choix des variétés utilisées : adaptation aux conditions locales, et diversification.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic très limité dans la phase de travaux et d'exploitation (quelques jours / an).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles concernées. Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le rôle des forêts, et du Peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide), dans le stockage du CO2, est reconnu.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel lieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux, est également reconnu.</p>
	<p>Engendre-t-il des nuisances ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Peupliers, sauvages (Peupliers Noirs en bord de cours d'eau) ou de culture (plantations), sont déjà familiers dans le paysage de toutes les vallées depuis longtemps.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement constitue un changement d'usage du sol, mais c'est une valorisation souhaitée par le propriétaire ; l'une des plus proches de l'ancien usage et qui n'exclut pas le retour au pâturage, à la suite voire contemporain des peupliers. S'agissant de prairies clôturées, il n'y avait a priori pas d'autre fréquentation que celle liée à l'activité agricole. Pour les abords, le boisement n'entraînera aucune gêne aux éventuels autres usagers habituels (chasse, pêche, promenade...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Blank area for describing cumulative impacts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Blank area for describing transboundary effects.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- plantation à distance et conservation (voire entretien) des haies, fossés, cours d'eau existant au sein ou en périphérie du projet
- travail préparatoire du sol, localisé plutôt qu'en plein
- précautions prévues pour éviter ornières et tassement du sol lors de la circulation d'engins (= les mêmes qu'en contexte agricole), en phase de travaux et d'exploitation
- pas de recours aux désherbants chimiques (inutiles dans ce type de sols)
- recommandation d'enlèvement des éventuels filets de protection

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- ce projet (travaux inclus) est conforme aux recommandations formulées pour les boisements (peupliers en particulier) dans ce type de milieu, situé ou non en site Natura 2000 ; lorsque c'est le cas ces recommandations sont celles que l'on trouve dans plusieurs chartes et DOCOB.
- les enjeux liés à la situation en Site Natura 2000 sont identifiés et pris en compte.
- la popuiculture envisagée ici offre une valorisation alternative à l'abandon des terrains fréquemment observé dans ce secteur, avec un faible impact environnemental (voire impacts positifs : stockage de CO2, etc.), et une réversibilité facile.
- le projet ne compromet pas le potentiel écologique et agronomique des parcelles concernées.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9 Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

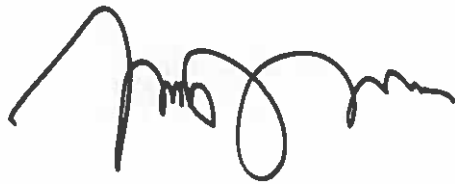
Fait à

St Vincent de Paul

le.

12/09/2017

Signature

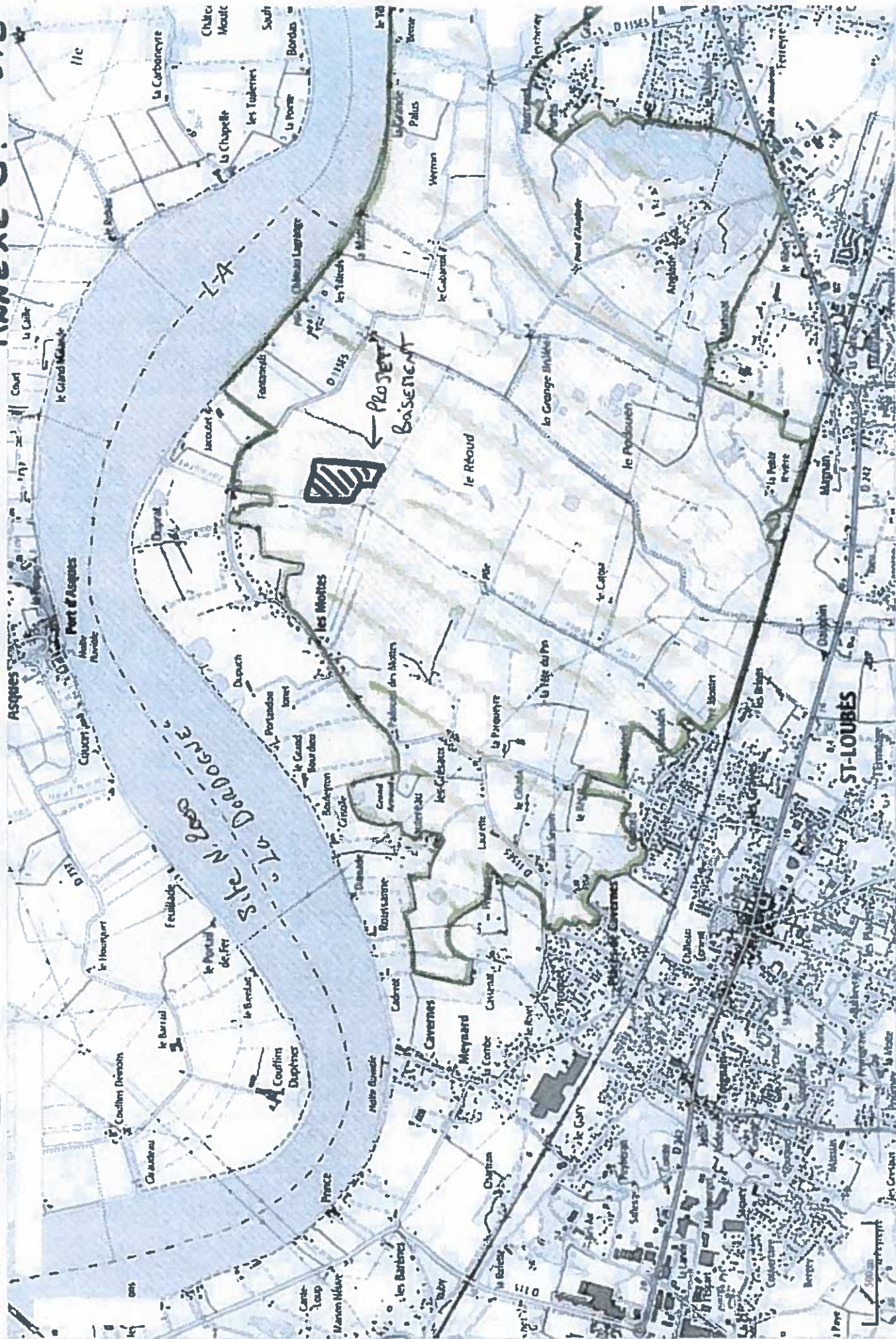




# ANNEXE 6. 212

Information des couches visibles

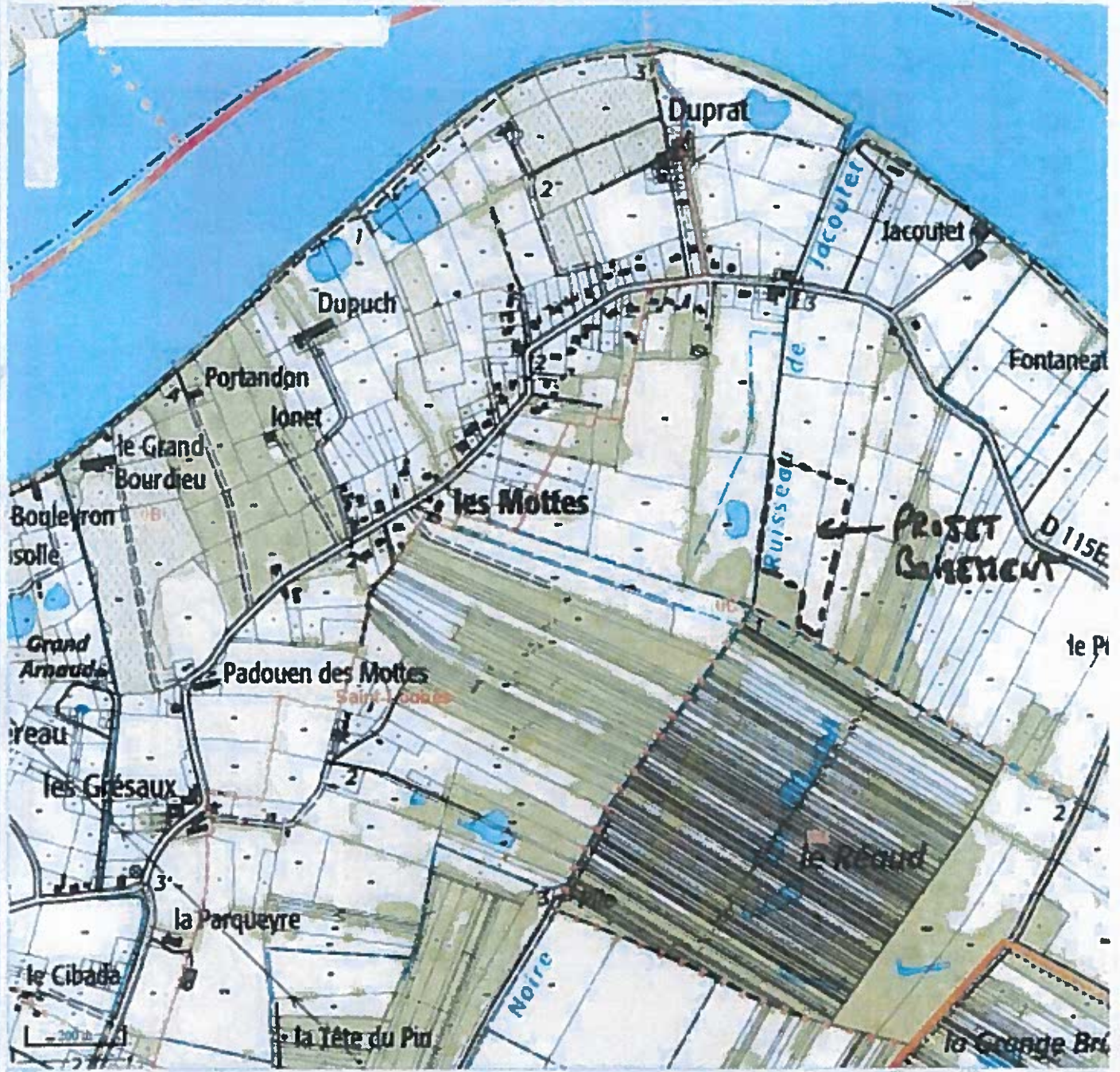
Sélectionner une forêt



RGF93 : 436314, 6433806 WGS84 : 44° 57' 11.5" N, 00° 20' 40.2" W (44.9532, -0.3445) Surface : 0 ha

Site N. 2000 - PALUS de ST LOUBES et d'IRON



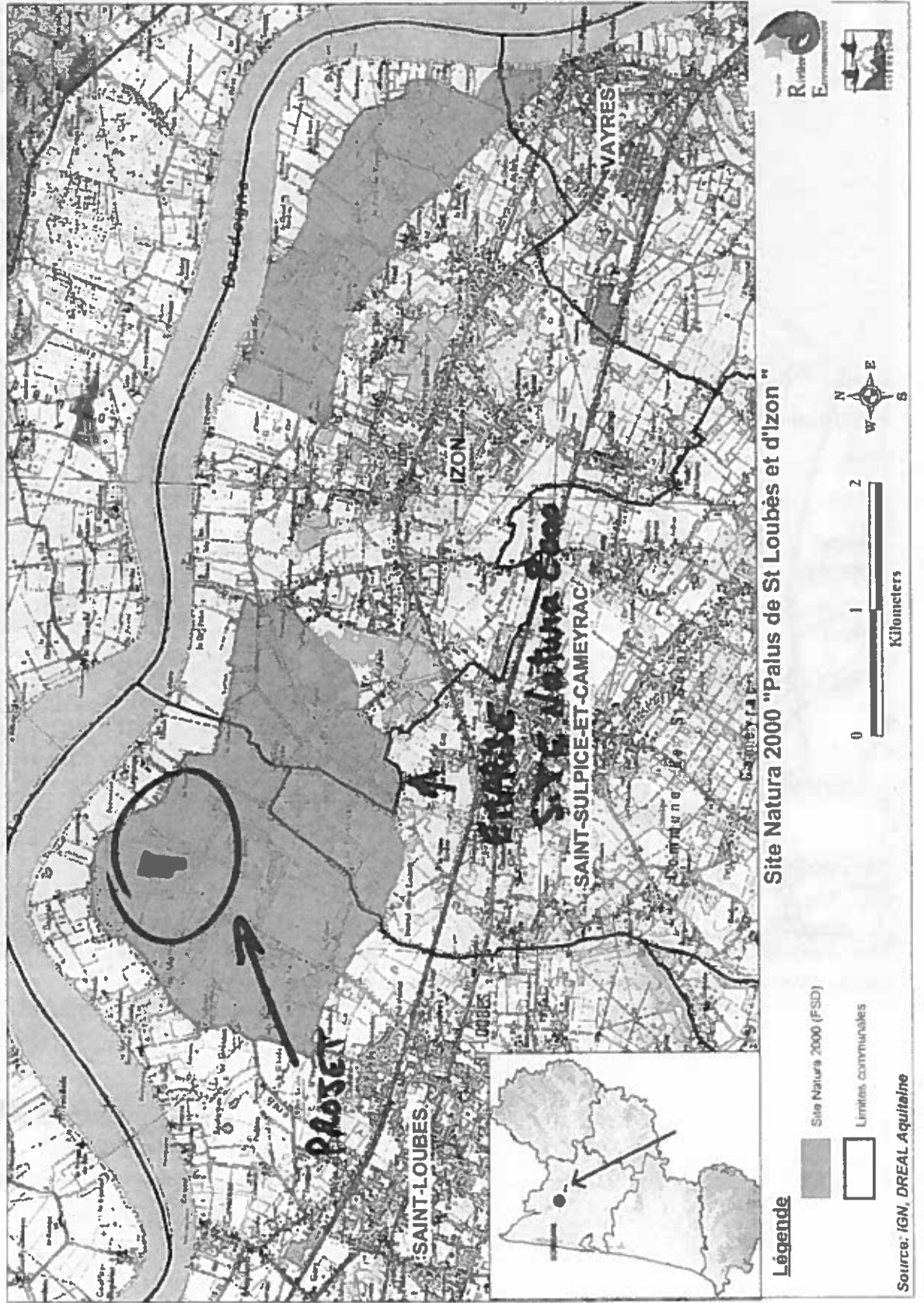


RGF93 : 432351, 6432823 WGS84 : 44°56'34 2"N, 00°23'39"W (44.9428, -0.3942) Surface : 0 ha

ANNEXE 5.  
212.

# ANNEXE 6. 1/2

Carte n°1 : Localisation du site Natura 2000 : Palus de St Loubès et d'Izon





Département :  
GIRONDE

Commune  
SAINT LOUBES

Section : B  
Feuille : 000 B 03

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 07/08/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2016 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

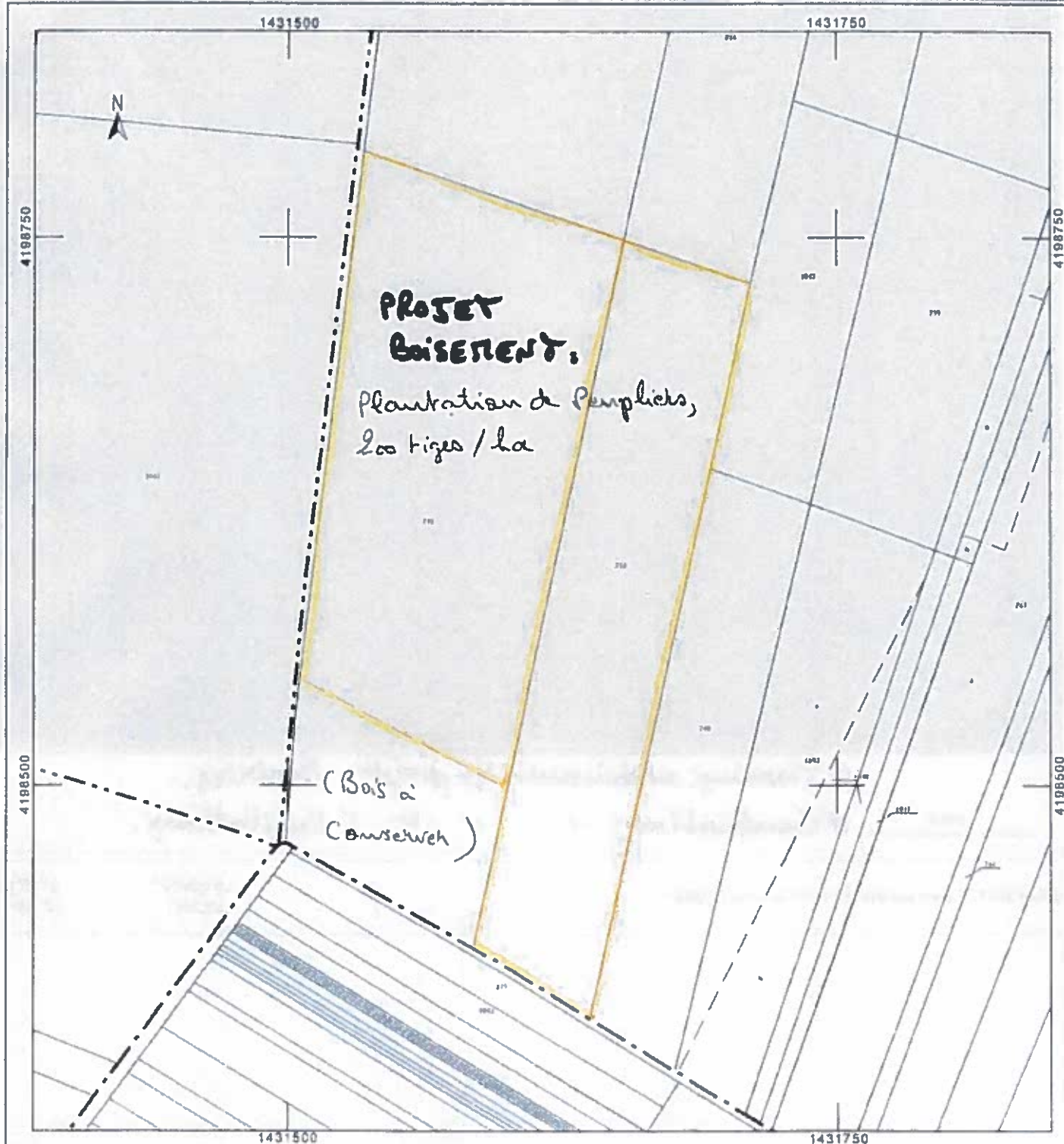
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC  
Cité Administrative - Tour B 14ème  
étage 33090  
33090 BORDEAUX CEDEX  
tél. 05 56 24 85 97 - fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

ANNEXE 4.





# Terrains avoisinant le projet: prairies.  
# Constructions " " " : habitations.

200 m

### Annexe 3: les parcelles



### Annexe 3: photos des parcelles



1



2

L'envahissement des parcelles par les différentes espèces de joncs rendent le pacage impossible. Les parcelles deviennent inexploitable.



3



4